



Rapport d'information du Conseil communal

relatif à la mise en place d'une "monnaie" locale à La Chaux-de-Fonds

(du 7 août 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Par un postulat lié au rapport du Conseil communal relatif au train de mesures à prendre en vue d'améliorer la situation financière de la Ville de La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2020, le Conseil général a demandé au Conseil communal de se pencher sur la création d'une monnaie locale. Le texte du postulat est repris ci-dessous :

"Les partis de gauche demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de lier l'allocation de résidence à une monnaie locale. La mesure prise pour 2017 permet de valoriser la domiciliation communale des employé-e-s de la ville, ce qui nous semble être une bonne décision. Cependant, nous pensons que cette allocation peut être bénéfique, non pas seulement au personnel communal mais également à l'économie locale et donc aux artisans, prestataires de services et commerçants de la place. Près de CHF 400'000.- seront alloués sous la forme d'allocation de résidence, l'intérêt de les lier à cette nouvelle monnaie permettrait d'assurer l'injection de ceux-ci dans une économie locale. Les monnaies locales naissent un peu partout dans le monde et également en Suisse. Début 2017, le canton du Valais lancera 500'000 "Farinets", l'équivalent de CHF 500'000.-, utilisables dans plus de 80 commerces et services. Dans le bassin lémanique, "Le Léman" existe depuis une année et se prépare à une version électronique pour 2017. La Suisse est pionnière en matière de

monnaie parallèle avec la création en 1934 de la banque WIR qui permet aux entreprises suisses d'échanger des biens et services; aujourd'hui une PME sur cinq l'utilise. Le chèque Reka est également une forme de monnaie locale. Nous voyons dans une monnaie locale des Montagnes neuchâteloises, à discuter avec les communes voisines, une possibilité de promouvoir la consommation locale, synonyme de bénéfices pour les habitants et les commerçants locaux. Nous proposons de lier cette monnaie avec l'allocation de résidence, mais nous voyons plus loin en espérant que les entreprises puissent participer à ce système économique en octroyant, par exemple, une part des salaires en monnaie locale. Nous voyons dans cette proposition, un intérêt commun qui surpasse le clivage gauche-droite et qui peut être rassembleur puisque bénéfique à tous."

La création d'une monnaie locale, proposée par le postulat, vise à localiser les dépenses sur le territoire chaux-de-fonnier et donc à limiter les "fuites" vers d'autres territoires (tourisme d'achat), ainsi que sur internet (e-commerce). L'idée initiale des postulants était d'utiliser cette monnaie locale pour le paiement de l'allocation de résidence des employés communaux vivant à La Chaux-de-Fonds, afin d'assurer une somme importante injectée dans le commerce de proximité. Une telle solution nécessiterait un changement du règlement sur le personnel communal, en effet légalement seul des montants "à bien plaisir", soit non contractuels ou réglementaires, peuvent être versés sans accord des collaborateurs en monnaie locale. Le Conseil communal n'entend pas modifier le principe de l'allocation de résidence. De plus, cette façon de faire toucherait uniquement les personnes vivant à La Chaux-de-Fonds. La Ville a envisagé d'autres solutions pour garantir l'injection d'une somme importante dans le système, garante d'une utilisation optimale (voir ci-dessous).

Le premier constat justifiant la création d'une monnaie locale est lié aux difficultés rencontrées par le commerce de détail. En effet, ce secteur est en grande mutation et connaît une période difficile. Au niveau mondial, le développement fulgurant du e-commerce exige de l'ensemble des acteurs de la branche de revoir leur stratégie commerciale, notamment dans les espaces de vente physiques (magasins). D'une manière générale, les surfaces vacantes ont tendance à augmenter dans de nombreuses villes suisses et européennes, y compris les plus grandes. La tendance est similaire à La Chaux-de-Fonds. La concurrence de l'e-commerce sur les commerces chaux-de-fonniers s'ajoute à d'autres facteurs : la proximité de la frontière et le pouvoir d'achat des habitants de La Chaux-de-Fonds réputé sensiblement plus bas que dans d'autres régions de notre pays.

Finalement, si La Chaux-de-Fonds demeure le centre d'un espace fonctionnel important et attire des consommateurs des communes environnantes, elle est toutefois également en concurrence avec d'autres villes suisses, où l'offre en commerce est plus large et diversifiée et où l'expérience "shopping" peut être plus agréable notamment grâce à la qualité des espaces publics de centre-ville (zones piétonnières).

L'autre constat, plus général, qui milite en faveur de l'idée de monnaie locale renvoie à la difficulté que rencontrent la ville de La Chaux-de-Fonds, mais aussi le Canton de Neuchâtel, à fixer les richesses qui sont produites sur son territoire, entre autres, par ses entreprises à la pointe dans différents secteurs. Si la ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas les prérogatives pour régler cette problématique à elle seule, elle peut chercher à travailler sur certains aspects, visant à favoriser ce que les économistes appellent aujourd'hui les "circuits-courts" ou l'"économie résidentielle et présenteielle". En plus de ses efforts pour attirer de nouveaux habitants et notamment les pendulaires qui y travaillent mais n'y habitent pas, la Ville cherche par ce projet à favoriser la consommation locale, qu'il s'agisse de celle des habitants de La Chaux-de-Fonds ou de celle des pendulaires.

Objectifs de la création d'une monnaie locale

Deux effets économiques sont recherchés dans le lancement de la monnaie locale.

Premièrement, en distribuant de la monnaie locale (carte chargée en francs suisses) via la politique de rémunération de la Ville et des entreprises privées, ce projet cherche à toucher l'ensemble des personnes travaillant à La Chaux-de-Fonds, qu'elles y résident ou non, qu'elles aient l'habitude d'y consommer ou non. L'idée est donc d'inciter toutes ces personnes à consommer (au moins une fois) dans l'un des commerces ou établissements partenaires et à y dépenser l'argent chargé sur la carte. Ainsi, l'effet économique recherché est direct : plus la somme injectée dans le système est importante, plus la somme dépensée à La Chaux-de-Fonds dans les commerces ou établissements partenaires sera grande.

Deuxièmement, la monnaie locale vise un objectif économique plus indirect. Ce projet vise à la sensibilisation à la thématique de la consommation locale, qu'il s'agisse de considérations écologiques, socio-économiques (maintien de places de travail) ou encore urbanistiques. En effet, l'importance du maintien d'une certaine diversité de commerces pour

l'attractivité de la ville est primordiale. L'idée est, par cette occasion, de mettre en valeur et de faire connaître aux habitants et pendulaires, la richesse du tissu commercial local, les établissements publics ou encore les prestataires culturels, sportifs ou de loisirs. La Chaux-de-Fonds dispose d'une large offre en la matière.

En faisant connaître le tissu commercial et en cherchant à mettre en valeur les opportunités locales, l'objectif est de les faire découvrir à des personnes qui n'ont pas l'habitude de consommer dans ces structures ou à La Chaux-de-Fonds ou qui ne les connaissent simplement pas, à l'image de la difficulté à attirer certains publics dans des institutions culturelles (musées, théâtres, bibliothèques, etc.). Ainsi, la monnaie locale a pour objectif d'aider les consommateurs à pousser pour la première fois la porte des commerces ou autres établissements ou institutions publics chaux-de-fonniers, et ensuite à y revenir ou à en découvrir de nouveaux.

En d'autres mots, les objectifs suivants sont visés :

- Localiser les dépenses sur le territoire chaux-de-fonnier, notamment les dépenses commerciales, tout en évitant les fuites de flux financiers vers d'autres territoires (y compris e-commerce).
- Dynamiser et maintenir l'offre de biens et services à l'échelle locale.
- Augmenter le chiffre d'affaires de ces prestataires (biens et services) et maintenir des emplois dans ces secteurs.
- Développer la sensibilité de tous les acteurs présents sur le territoire de La Chaux-de-Fonds (acteurs privés, publics, citoyens, pendulaires) sur les enjeux du "consommer local" et de la fonction vitale qu'exerce le tissu commercial dans la vie d'une ville.
- Faire connaître et mettre en valeur le tissu commercial local.
- Fédérer les différents acteurs économiques autour d'un projet commun.

Mise en place d'une monnaie locale

En amont du choix de la solution ou des contacts avec les entreprises et commerces, une série d'analyses ont été menées, dont les résultats principaux sont présentés ici.

Tout d'abord, un étudiant de la HE-Arc a consacré son travail de Bachelor aux monnaies locales et plus spécifiquement à la mise en place d'une monnaie locale à La Chaux-de-Fonds. Les points principaux issus de ce travail sont les suivants :

- Une monnaie "locale" (ou un système de bons) peut avoir un intérêt économique.
- Créer une monnaie locale, et notamment l'émission de billets dans une nouvelle devise, n'est pas un processus anodin, notamment en termes de légalité (FINMA), concernant les possibilités de payer les employés dans une autre monnaie que le franc suisse, mais aussi en terme de sécurité de la monnaie ("fausse monnaie").
- Dans les autres régions qui ont créé de telles monnaies, il apparaît qu'elles ne circulent que peu (les magasins n'arrivant pas ou peu à payer leur fournisseurs en monnaie locale); un système de bons ou de cartes apparaît plus judicieux.
- Pour être attractif pour les commerçants, le système doit être très peu coûteux et simple à gérer (administratif, logiciel, etc.).

Ensuite le service juridique s'est penché sur la proposition des postulants, qui visait à payer la prime de résidence (offerte aux employés communaux vivant à La Chaux-de-Fonds) via une monnaie locale. Il apparaît que cette proposition n'est pas envisageable d'un point de vue réglementaire, car il est stipulé dans le règlement que cette prime doit être payée en francs suisses, signifiant qu'elle ne peut l'être en « monnaie locale ». En revanche, le service juridique a souligné que les primes discrétionnaires (par exemple de fin d'année) pouvaient être données sous différentes formes (bouteille de vin, bon d'achat, etc.) car elles ne sont pas prévues dans le contrat.

De toute manière, en ne ciblant que les employés de La Chaux-de-Fonds y résidant, la cible de la monnaie locale n'aurait été que partiellement atteinte à travers les primes de résidence. En effet, l'objectif est également de cibler les pendulaires et les employés du privé. En travaillant plutôt sur les primes discrétionnaires ou des cadeaux offerts à différentes occasions, le public-cible peut être élargi de manière importante et cela permet de s'approcher davantage de l'objectif qui est de faire participer l'ensemble des acteurs présents à La Chaux-de-Fonds, qu'ils y habitent ou non.

En plus des travaux menés par l'étudiant de la HE-Arc, les services de la Ville ont également analysé différents modes de fonctionnement pour les monnaies locales dans d'autres régions, notamment dans la région lémanique, au Valais ou encore à Delémont. De plus, des représentants des milieux du commerce de détail (en l'occurrence le CID) ont également été intégrés tôt dans la réflexion, afin de vérifier la pertinence des pistes esquissées par la Ville et l'intérêt pour un tel projet.

Plusieurs éléments ressortent de cette analyse :

- Pour que la monnaie soit utilisée, il est indispensable qu'elle touche un large public, et pas uniquement les personnes intéressées par les monnaies locales ou déjà consommatrices assidues des « petits commerces ».
- S'il est inhabituel qu'une commune soit initiatrice d'un tel projet (il s'agit en général de personnes issues de la société civile ou d'union de commerçants), il apparaît que ces monnaies locales fonctionnent surtout lorsque les collectivités publiques les soutiennent.
- Les entreprises privées situées à La Chaux-de-Fonds doivent pouvoir participer au projet et être sollicitées.
- Comme le soulevait également le travail de la HE-Arc, il est indispensable que le système choisi soit supportable financièrement et qu'il soit pratique à utiliser pour les commerçants et pour les consommateurs.
- Pour que le système soit attractif pour les personnes recevant une prime en monnaie locale, que la diversité et le nombre des commerces, établissements publics et prestataires de services, culturels, sportifs ou de loisirs partenaires soit suffisant.

Les analyses et éléments ci-dessus soulignent et confirment les effets potentiellement positifs d'une monnaie locale, certes à certaines conditions. La Ville s'est fixée trois objectifs à atteindre pour vérifier l'intérêt des principaux concernés (commerces, entreprises, etc.), ainsi que la pertinence du lancement d'une monnaie locale à la Chaux-de-Fonds.

- Tout d’abord, il s’agissait de trouver une solution technique qui soit à la fois pratique pour les commerces et les consommateurs et financièrement supportable.
- Ensuite, le deuxième objectif consistait à trouver un montant important qui pourrait être injecté dans le système, en l’occurrence le Conseil communal a fixé l’objectif à au moins CHF 200’000.-. En effet, la Ville de La Chaux-de-Fonds étant prête à injecter annuellement CHF 100’000.-, elle souhaitait que les entreprises locales jouent également le jeu pour un montant au minimum similaire.
- Finalement, il s’agissait de trouver suffisamment de commerces, établissements publics ou prestataires divers (loisirs, culture, sport, etc.) pour que les personnes qui recevraient de l’argent à l’aide de cette monnaie puissent le dépenser dans un panel suffisamment large de points d’acceptation, sans se sentir limitées dans leur choix.

Nous revenons ci-dessous en détail sur ces trois aspects.

Choix d'une solution technique

De nombreuses solutions « techniques » existent comme moyen de paiement et peuvent être utilisées pour une monnaie locale. Monnaie imprimée, paiement par carte et paiement par smartphone sont les trois pistes qui ont été explorées pour la monnaie locale chaux-de-fonnière. En tout ce sont 6 entreprises, dont deux entreprises de La Chaux-de-Fonds qui ont été approchées proposant chacune une solution technique un peu différente. Les critères principaux pour analyser ces offres sont les suivants :

- coûts (investissement et annuels);
- praticité et facilité d’utilisation pour les commerçants;
- praticité et facilité d’utilisation pour les consommateurs;
- facilité de mise en œuvre;
- possibilité de créditer la monnaie à de nombreux utilisateurs rapidement et en grand nombre (pour le paiement des employés de la Ville notamment);
- impact marketing.

Le détail de l’évaluation des différentes offres n’est pas présenté ici, seules les principales caractéristiques sont décrites.

L'impression d'une monnaie locale est la piste la plus classique qui ait été envisagée. Les échanges avec les commerçants montrent que peu auraient été favorables à une telle solution, puisqu'il est nécessaire d'avoir une double caisse (immobilisation d'argent), de faire le change auprès d'un guichet pour récupérer son argent en francs suisses, etc. Il s'agit là de la principale contrainte. De plus, l'impression de billets sécurisés coûte et il aurait également fallu prévoir des réimpressions régulières. L'émission de monnaie est également régulée sur le plan légal (FINMA), ce qui aurait pu ajouter de nombreuses contraintes au projet. Si dans ce système la monnaie aurait pu circuler davantage (réutilisation), d'autres exemples de monnaie locale montrent que la circulation fonctionne moins bien qu'espéré. Pour les consommateurs, cela aurait impliqué d'avoir des devises supplémentaires, dans une région, où il n'est pas rare d'avoir également des euros sur soi.

Le paiement par carte a aussi été envisagé. Trois offres ont été demandées pour des solutions techniques sensiblement différentes. La première, la plus élaborée, proposait d'utiliser une carte à puce RFID (comme le Swisspass par ex.) sur laquelle toute une série de prestations auraient pu être intégrée (abonnement de bus, billet de théâtre, etc.), en plus de pouvoir payer avec. Toutefois, cette solution était très chère (plusieurs dizaines de milliers de francs de frais de licence annuelle, en plus des coûts de lancement du projet) et aurait obligé l'entier des partenaires à investir dans du matériel spécifique. Le deuxième système de paiement par carte propose l'utilisation de carte bancaire classique fonctionnant avec les terminaux de paiement dont sont équipés de nombreux commerces et établissements publics. Si cette proposition était intéressante sur les aspects de praticité, sécurité (la carte est personnelle et protégée par un code PIN), les coûts de production par carte sont trop élevés pour imaginer une large distribution, comme celle prévue via les entreprises et la Ville. Le troisième système par carte fonctionne avec des cartes à bande magnétique, nettement moins chères à la production (CHF 1.- par carte, lors de commandes en grand nombre). C'est la solution qui a été retenue, elle est décrite au point suivant.

Les deux dernières solutions utilisent les smartphones comme outil de paiement. La première fonctionne avec de la cryptomonnaie et demande qu'un compte bancaire soit associé à chaque client et chaque commerçant, ce qui a été jugé relativement contraignant pour les utilisateurs et commerçants. La deuxième solution fonctionne un peu comme une carte-cadeau, avec une somme créditée sur le compte en ligne des utilisateurs.

L'offre liée à cette deuxième variante proposait un spectre beaucoup plus large de fonctionnalités, avec l'intégration d'informations diverses (agenda culturel, horaires et localisation des commerces, stationnement), la possibilité d'envoyer des notifications comme les mesures hivernales, mais aussi d'intégrer un abonnement de piscine ou théâtre. Cette proposition a été jugée très intéressante (voir pistes futures), mais son coût de développement trop élevé à l'heure actuelle. De plus, il a de toute manière été estimé que de nombreux utilisateurs et commerçants n'auraient pas été prêts à utiliser un smartphone pour leur paiement à l'heure actuelle et nous ne souhaitons pas être excluants vis-à-vis des seniors notamment (seul un faible pourcentage de la population le fait actuellement).

a) Solution retenue

La solution retenue se présente sous la forme d'une carte rechargeable en francs suisses (type carte-cadeau). Les points forts de cette solution sont les suivants:

- 1) Son coût annuel (licences) est relativement bas (environ CHF 15' 000.-) sur une base de 100 commerces/établissements partenaires.
 - a. Les coûts de lancement sont limités.
 - b. Ni la Ville ni la société émettrice des cartes ne prendront de commission ou de frais de transaction supplémentaires.
- 2) Tant pour les utilisateurs que pour les commerçants, l'utilisation d'une telle carte est aisée.
- 3) La carte est rechargeable et réutilisable. Les utilisateurs pourront la recharger à différents endroits, ainsi que connaître le solde de la carte par SMS ou par internet.
- 4) Les contraintes administratives sont très limitées pour les commerçants puisque l'argent dépensé avec cette carte chez eux, leur est reversé à la fin du mois sur leur compte bancaire.
- 5) De nombreux commerces, établissements publics et prestataires visés sont déjà équipés avec le matériel nécessaire pour l'utilisation de cette carte.
- 6) La Ville, qui gèrera le système, pourra facilement créditer des cartes en nombre (pour les primes); il sera également possible de commander des cartes déjà chargées. Elle pourra depuis un poste informatique également faire d'autres opérations comme réactiver une carte échue, transférer le solde d'une carte à une autre, etc.
- 7) La société émettrice possède une forte expérience dans le domaine puisqu'elle offre ces services à de nombreux grands commerces de détail, mais aussi des réseaux de commerces indépendants comme à Lucerne ou à Berne. Le service offert

comprend entre autres une hotline à disposition des utilisateurs et des commerces partenaires.

Avant d'avoir finalisé le choix du système, celui-ci a pu être discuté avec des représentants de l'association des commerçants locaux (le CID). Ces derniers se sont montrés favorables au projet et au choix technique, ce qui a conforté les services de la Ville à continuer dans cette voie. Il faut toutefois signaler que dans la mesure où il s'agit d'une « carte », certains petits commerces ou établissements publics ne sont pas équipés de terminaux de paiement ou équipés de terminaux avec une technologie malheureusement non-compatible. Quelques commerces ou établissements publics ont en effet regretté de ne pas pouvoir participer (voir pistes futures).

Injection d'argent dans le système : une garantie d'utilisation

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, pour qu'une telle « monnaie » ait un sens, il est nécessaire qu'elle soit utilisée par le maximum de personnes et qu'un montant élevé soit injecté dans le système.

Ainsi, pour soutenir ce projet, la Ville a décidé que les primes de fin d'année (primes discrétionnaires) seraient très largement payées avec cette monnaie. Le montant global de ces primes étant relativement modeste, la Ville a également décidé d'offrir chaque année une carte chargée avec CHF 50.- à l'ensemble des collaborateurs de la Ville (y compris les enseignants, soit environ 1'450). Le montant injecté par la Ville, via les gratifications discrétionnaires à ses employés avoisinera les CHF 100'000.- annuellement. A terme, d'autres pistes pourraient être envisagées pour augmenter cette somme, en utilisant cette monnaie à d'autres occasions (cadeaux pour les nouveaux habitants, les nouveaux retraités, les nouveaux citoyens, les naturalisés, les naissances, etc.).

La Ville a toutefois considéré que le lancement d'une monnaie locale ne devait se faire que si les entreprises privées situées sur le territoire communal trouvaient un intérêt à se joindre au projet. Ainsi, les entreprises locales ont été sollicitées pour utiliser également cette carte pour offrir des cadeaux ou primes aux employés, voire des cadeaux pour leurs clients fidèles. L'objectif était d'atteindre au moins CHF 100'000.- qui pourraient être injectés dans le système de la part du privé.

Force est de constater que ce projet suscite un fort intérêt auprès des entreprises, puisque la somme promise a été atteinte et même dépassée

(environ CHF 120'000.- de promesses début août). La reconnaissance des problèmes du commerce de détail et la volonté de participer à l'effort de revitalisation de ce secteur explique cet intérêt, de même que la relative simplicité du système. La liste des entreprises (qui ont accepté que leur nom soit mentionné dans ce rapport) prévoyant de commander des cartes pour leurs employés ou pour leurs clients se trouve en annexe sans indication du montant.

Points d'acceptation

Le troisième objectif était de réunir suffisamment de commerces, établissements publics et prestataires de service (y compris culturels, sportifs et de loisirs) pour que le lancement d'une telle monnaie ait un sens. Ainsi l'objectif était que les utilisateurs puissent dépenser leur argent au moins à 75 endroits, le but étant qu'il y ait une diversité suffisante pour que toutes les personnes bénéficiant d'une carte ne se sentent pas contraintes et puissent au contraire découvrir avec plaisir la richesse du tissu commercial local.

Avant de rechercher des points d'acceptation partenaires, il a été nécessaire de définir la cible de cette monnaie locale et les établissements potentiellement à exclure. En plus des commerces indépendants de détail, il a été décidé d'accepter également les commerces de chaînes ou les franchisés (hormis les grands groupes tels que Migros, Coop, Manor, Lidl, etc.), les établissements publics (bars, restaurants, etc.), les prestataires de services (coiffure, institut de soin, agences de voyage, etc.) et les prestataires culturels, sportifs ou de loisirs (cinémas, piscines, etc.) situés sur le territoire de La Chaux-de-Fonds.

Ainsi, ce sont plus de 400 courriers qui ont été envoyés pour informer et solliciter ces différents acteurs. Les services de la Ville ont également présenté ce projet lors de séances d'information (assemblée générale du CID et une séance d'information ad hoc), en plus de donner des renseignements aux intéressés par téléphone ou de visu. Début août, déjà 86 points d'acceptation privés ont été trouvés et présentent une belle diversité : magasins de sports, de vêtements, de nourriture, salons de coiffure, librairies, kiosques, cinémas, restaurants, etc. (liste en annexe). D'autres commerçants, établissements et prestataires divers évaluent encore leur participation; le total de partenaires est encore plus important, car il faut ajouter à ce chiffre les musées, les piscines et la patinoire de la Ville.

Pour faire partie du projet, les commerces et établissements publics devront payer une cotisation annuelle modique de CHF 150.- qui servira à couvrir les frais de licence du système, ainsi que disposer d'un terminal de paiement compatible (voir plus haut). De plus, pour laisser le temps au système de prendre racine et d'évaluer son intérêt, il a été demandé aux partenaires de s'engager au moins sur deux ans. Ceci laissera le temps de faire un monitoring et de tirer certains enseignements (voir point suivant).

S'il est très vraisemblable que les montants crédités sur les cartes soient dans l'ensemble dépensés, il est difficile de savoir dans quelle mesure les cartes seront rechargées ou de nouvelles cartes acquises par des privés (pour eux-mêmes ou pour faire un cadeau). En effet, il serait nécessaire que les utilisateurs de la carte aient un avantage s'ils paient avec cette carte. Parmi les entreprises rencontrées, plusieurs ont d'ailleurs relevé ce point. Pour favoriser le rechargement et la réutilisation des cartes, il a été proposé aux différents partenaires d'offrir une réduction ou une prestation aux utilisateurs de la carte. Toutefois, il a été décidé de ne pas les contraindre et de laisser chaque commerce ou établissement partenaire trouver le moyen qui est supportable pour lui afin de rendre le système plus attractif. La Ville a donc mis les conditions-cadres en place pour que le système fonctionne. La balle sera maintenant principalement dans le camp des commerçants, prestataires de services et établissements publics partenaires.

Calendrier, communication, suivi et pistes pour le futur

Concernant le calendrier de mise en place de la monnaie locale, l'objectif est que celle-ci puisse être fonctionnelle durant l'automne ou pour le début de la période de l'Avent, période propice aux achats. Pour cela, tous les aspects techniques et administratifs seront traités durant l'été, tels que l'établissement des processus de commandes des cartes pour les entreprises, la récolte des données des terminaux de chaque point d'acceptation, etc.

Durant l'été, la stratégie de communication de la monnaie locale sera également affinée, puisqu'une des clés de sa réussite consiste à faire de cette carte un objet à la fois pratique et attractif. Au-delà du nom, qui a été voté par les points d'acceptation sur la base de propositions diverses, le logo et le design de la carte auront une grande importance. A ce stade, nous pouvons vous annoncer que la monnaie/carte s'appellera l'Abeille. Ce nom lié à La Chaux-de-Fonds permettra une appropriation aisée par les

utilisateurs et notamment une communication ludique. Le logo, le design et la stratégie de communication plus détaillée seront développés durant l'été.

Pour analyser l'utilisation de cette monnaie locale – et pour vérifier son intérêt - il est prévu de réaliser un monitoring durant 2 ans. Celui-ci permettra si besoin d'adapter la solution technique, d'élargir ou de restreindre les partenaires potentiels, d'affiner les processus administratifs (commande ou chargement des cartes, paiements mensuels, etc.), etc. Il sera réalisé par les services de la Ville sur la base des analyses faites de l'utilisation des cartes, des retours des points d'acceptation et des entreprises partenaires.

Ce monitoring permettra également d'esquisser les suites potentielles à donner à cette monnaie locale. Comme évoqué plus haut, le développement d'une application pour smartphone utile à la vie quotidienne pour tous les Chaux-de-Fonniers et pendulaires – donnant des informations sur les commerces, l'agenda culturel, sur les mesures hivernales, le stationnement, etc. - a suscité de nombreux intérêts. Celle-ci pourrait compléter voire remplacer la carte prévue à l'heure actuelle. Elle permettrait notamment aux commerces et établissements publics qui ne sont pas équipés de terminaux de paiement de néanmoins rejoindre le projet.

Relevons finalement que la commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie a préavisé positivement ce rapport le 05.08.2019 avec 7 voix pour, 0 refus et 1 abstention.

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législation

Ce projet de monnaie locale respecte à plusieurs titres les lignes prioritaires fixées dans le rapport de stratégie globale de législation. Tout d'abord, il vise à relocaliser une partie des dépenses, celles liées à la consommation, sur le territoire chaux-de-fonnier et donc limiter les flux vers d'autres territoires. L'objectif, par cette monnaie locale, est entre autres de favoriser la consommation des pendulaires, en plus des citoyens de la Ville, dans les commerces locaux. Ensuite, ce projet vise à soutenir le tissu commercial local, commerces, établissements publics et prestataires, afin de maintenir une offre large et diversifiée. Finalement, en travaillant sur la question de la consommation, cette monnaie locale s'inscrit dans un cadre plus large d'amélioration progressive des espaces publics, afin de rendre les rues et places chaux-de-fonnières plus agréables aux chalands, et en

faire un cadre plus propice aux achats, au délasserement ou encore à la flânerie.

Conséquences sur les finances

Ce projet est relativement peu coûteux. Les frais de licences et de fonctionnement du système sont supportés par les commerces et établissements partenaires.

Notamment, pour les aspects communicationnels et de promotion (brochure présentant l'ensemble des partenaires, publicité, flyers, autocollant, etc.), pour rendre les cartes gratuites pour les consommateurs, un budget annuel de CHF 15'000.- est nécessaire. Cette dépense sera intégrée au budget de fonctionnement du SUME.

Afin de soutenir cette monnaie locale et souhaitant offrir un cadeau supplémentaire à ses employés à l'aide d'une carte chargée, la Ville a prévu de charger la carte de 1460 collaborateurs pour un montant total de CHF 73'000.-. Comme ces montants n'ont pas été prévu au budget 2019, un crédit complémentaire sera voté par le Conseil communal, dans le cadre de ses compétences, pour un montant total de CHF 85'000.- pour 2019.

Conséquences sur les ressources humaines

La création d'une monnaie locale demande un certain travail aux services de la Ville, mais celui-ci pourra être absorbé dans les tâches courantes de ceux-ci.

Les principales implications en ressources humaines sont les suivantes :

- Lancement et gestion du projet, recherche de nouveaux partenaires (entreprises, commerces, etc.), liens avec les partenaires, monitoring, etc. : SUME.
- Création d'un logo, design d'une affiche, brochure, etc. : service de la communication.
- Paiements mensuels (entre 70 et 100 paiements), chargement des cartes des collaborateurs communaux et commandes des entreprises privées, gestion des cartes : service des finances.
- Gestion de la distribution des cartes et des primes : service des ressources humaines.

Collaboration intercommunale

A l'heure actuelle, le projet concerne le territoire communal. Selon l'intérêt, il peut être envisagé que d'autres communes de l'agglomération de La Chaux-de-Fonds puisse également utiliser cette même carte. A noter que plus le périmètre géographique de la monnaie locale sera large, moins l'impact pour les acteurs de La Chaux-de-Fonds sera élevé.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Ce projet vise à favoriser la consommation locale d'une manière générale, ce qui peut avoir un effet positif sur l'environnement. Une telle démarche peut limiter les déplacements vers d'autres lieux d'achats ou favoriser les achats de produits locaux. Plus globalement, mettre la consommation locale à l'agenda a un effet sur les trois aspects du développement durable.

b) Aspect social

Soutenir le tissu commercial local permet de garantir une certaine diversité dans l'offre, accessible à tous et de proximité. De plus, il s'agit d'un projet fédérateur, impliquant les acteurs de différentes branches économiques, des acteurs publics, les citoyens et les pendulaires.

c) Aspect économique

D'un point de vue économique, cette monnaie locale vise à amener de nouveaux clients aux commerces ou établissements partenaires et à relocaliser des dépenses sur le territoire chaux-de-fonnier. Le commerce étant un pourvoyeur d'emplois, soutenir ce secteur est une manière de maintenir des emplois et de pérenniser la présence de ces commerces et établissements à La Chaux-de-Fonds.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

La thématique de la consommation locale est devenue un enjeu majeur au niveau suisse, voire au-delà et fait partie des aspects primordiaux du développement durable. La Ville de La Chaux-de-Fonds, à travers ce projet de monnaie locale, et ses autres projet en faveur d'une mobilité plus durable ou en matière d'économie d'énergie, montre qu'elle a à cœur de participer à cet effort commun. Finalement, les monnaies locales jouissent d'une certaine cote de popularité à l'heure actuelle, il s'agit donc là d'un

sujet porteur qui permet de faire parler positivement de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte de ce rapport d'information.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Théo Bregnard

Daniel Schwaar

Annexes :

- N° 1 : liste des entreprises ayant promis un montant en monnaie locale
- N° 2 : liste des points d'acceptation de la monnaie locale